

# Attention, vendeurs malins!

Autor(en): **J.-R. P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **26 (1996)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-828762>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

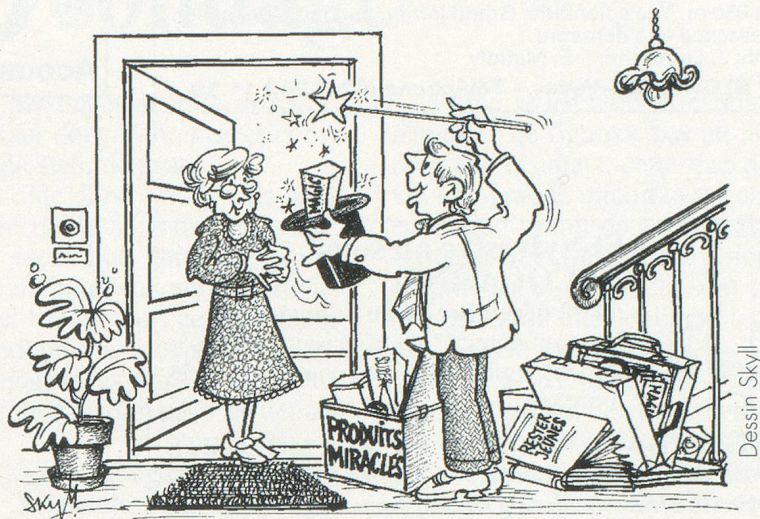
<http://www.e-periodica.ch>



VD

# Attention, vendeurs malins!

*On connaissait les fameuses excursions en autocar avec vente de couvertures chauffantes, casseroles etc. Voici aujourd'hui une nouvelle race de «filous»: les vendeurs à domicile, qui proposent notamment des mallettes anti-douleurs pour 3000 francs.*



**L**es annonces vantant des produits miraculeux n'ont pas pu vous échapper. Ici, c'est un livre qui vous aide à guérir l'arthrose, là un patch qui vous redonne la ligne de vos vingt ans. Les «arnaqueurs» de la vente à domicile, qui profitent de l'honnêteté et de la faiblesse des retraités utilisent de nouvelles combines. Depuis que la loi leur interdit de surprendre les gens chez eux à l'heure des repas, les vendeurs ont trouvé la parade. Leurs intentions sont les mêmes, seules les méthodes changent. Elles se déroulent généralement en deux temps, trois mouvements.

Premier temps: ils publient, dans un magazine, de très belles annonces en couleurs annonçant le miracle. Exemple: «Vivre vieux mais... surtout vivre mieux grâce à l'ionophorèse!» Cette méthode de soins, censée supprimer les douleurs, est un pur produit de l'imagination d'un Dr Miracle parfaitement inconnu. Quant aux témoignages vantant cette méthode, ils sont anonymes, donc sujets à caution.

Deuxième temps: vous remplissez le bulletin, déguisé en bon gratuit. On vous enverra un pot d'harpagophytum (c'est quoi ça?) si vous répondez dans les huit jours, car il faut battre le fer pendant qu'il est chaud et le retraité pendant qu'il est crédule.

Troisième temps: un vendeur à la voix de velours vous téléphone pour vous proposer une démonstration de cette extraordinaire méthode qui

consiste à éliminer les douleurs grâce à des ondes bienfaisantes. Comme vous n'avez pas pu refuser le rendez-vous, le vendeur débarque un beau jour, en veston-cravate et large sourire. Il est séduisant et beau parleur; vous vous retrouvez rapidement avec une mallette de soins en plus et 3000 francs en moins.

## Comment réagir?

Le vendeur envolé, le charme rompu, il ne reste plus aux acheteurs qu'une mallette contenant des appareils susceptibles de soulager les douleurs par «ionophorèse» et une facture à payer en une ou plusieurs

fois. La plaisanterie peut parfois tourner au drame.

Au siège de la Fédération romande des Consommateurs, à Lausanne, Catherine Roulet affirme: «Je connais des vieilles dames malades de leur bêtise, qu'il faut consoler avant de les aider».

Pourtant, il est possible de réagir, si vous avez l'impression de vous être fait arnaquer. «Depuis 1994, la loi permet de révoquer un contrat établi à son domicile dans un délai de sept jours», dit-on à la FRC. De plus, il est conseillé d'envoyer une lettre de renonciation en recommandé.

Passé ce délai, les contrats sont parfois résiliables, mais cela engendre beaucoup d'énergie et de nombreuses complications. «Il faut savoir que chaque signature engage celui qui l'appose. Nous conseillons généralement de ne pas signer tout de suite, en présence du vendeur, mais d'en parler autour de soi, à son conjoint, à ses amis, à sa famille.»

Mieux, lorsque l'on vous propose des produits, des appareils ou des méthodes qui ont trait à la santé, il est sage de prendre l'avis de son médecin ou d'une infirmière. Et, en cas de doute, il vaut toujours mieux téléphoner à la permanence de la Fédération romande des Consommateurs.

*J.-R. P.*

## Déjeuners-contact au Comptoir

«Retraités, Votre argent nous intéresse!». – Avec la participation de la FRC et Eric Jaquier de la RSR. **Mardi 17 septembre (Journée des Aînés), à 9 h au Grand-Restaurant.** Défilé de mode et musique l'après-midi.

«Cancer, quel soutien?». – Proposé par la Ligue vaudoise contre le cancer. **Vendredi 13 septembre à 9 h au Grand-Restaurant.**

«Retraite anticipée, AVS menacée». – Proposé par Pro Senectute Vaud. **Jeudi 19 septembre à 9 h au Grill-Room.**

**Renseignements: permanence de la FRC, tél. 157 31 05 (Fr. 1.49 la min.) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**